



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
14/12/2023

DATE D'AFFICHAGE
14/12/2023

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Christophe DELIERE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
Mme Françoise SUVE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	Mme Muriel GERMAIN
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
Mme Valérie LAROQUE	Mme Christine LE SAINT
M. Christophe DELESSERT	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
M. Bruno CAPY	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Luc BRUN
		M. Joseph BOANEMOA	Mme Charlotte THAI AWE
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	: 37	Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Liliane CONDOUMY
Nombre de votants	: 49	M. Patrick GUILLON	M. Patrick SAKOUMORI
(12 procurations)		Mme Diane BUI-DUYET	M. Daniel HINSCHBERGER
		M. Marc ZEISEL	Mme Veylma FALAE O
		M. Philippe BLAISE	
		Mme Naïa WATEOU	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTIONS :

Mme Veylma FALAE O et M. Jonas TAOFIFENUA de « Nouméa c'est vous »

DELIBERATION N°2023-1631

autorisant le maire à exécuter les dépenses d'investissement hors autorisation de programme dans l'attente du vote du budget principal et des budgets annexes primitifs pour l'exercice 2024

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU les articles L. 263-8 et suivants du code des juridictions financières,

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 11 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes de Nouvelle-Calédonie et à leurs établissements publics administratifs et à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 modifiée relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa modifiée n° 202/219 du 23 février 2023 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des services funéraires pour l'exercice 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/182 du 30 novembre 2023,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 5 décembre 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programme du budget principal et des budgets annexes de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail suivant :

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRE/OPERATION	BUDGET TOTAL 2023	AUTORISATION DE DÉPENSE AVANT VOTE EFFECTIF EN 2024
020 - DEPENSES IMPREVUES	100 000 000	25 000 000
0204 - ACQUISITIONS DIVERSES	26 564 583	6 641 146

0501 - TRAVAUX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX	2 020 551	505 138
0601 - MATERIEL TRANSPORTS ET ENGIN	15 107 976	3 776 994
0701 - INFORMATISATION DES SERVICES	7 263 119	1 815 780
1101 - EQUIPMT SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	72 940 923	18 235 231
2101 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES	2 375 113	593 778
3101 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX	37 593 301	9 398 325
4101 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	8 684 806	2 171 202
5101 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	19 790 030	4 947 508
6201 - PROPLETE URBAINE	8 243 120	2 060 780
7101 - AMENAGEMENTS DE VOIRIES	8 000 000	2 000 000
8101 - AMENAGEMENTS URBAINS	37 252 172	9 313 043
Total :	345 835 694	86 458 924

BUDGET ANNEXE SERVICES FUNERAIRES		
CHAPITRE/OPERATION	BUDGET TOTAL 2023	AUTORISATION DE DÉPENSE AVANT VOTE EFFECTIF EN 2024
0501 - TRAVAUX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX	23 316 367	5 829 092
0502 - AMENAGEMENT CIMETIERES ET CENTRE FUNERAIRE	2 500 000	625 000
Total :	25 816 367	6 454 092

ARTICLE 2 /

Les crédits nécessaires seront prévus dans chacun des budgets primitifs de la Ville pour l'exercice 2024, à la section d'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE
2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 décembre 2023

Le secrétaire de séance,



Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sonia Lagarde'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- MISE EN LIGNE	1